

la tribune

Forum

Informations générales pp. 3 et 6
 Vivre en '87 p. 4
 De tout et de tous p. 5

La commission parlementaire sur le libre-échange aux conditions prévues

Un exercice inutile

— l'Opposition péquiste

par Robert LEFEBVRE

■ QUEBEC (PC) — Aux conditions imposées par le gouvernement, la commission parlementaire qui se penchera sur le dossier du libre-échange à compter du 15 septembre sera un exercice inutile.

C'est du moins ce qu'affirme le porte-parole de l'Opposition officielle en cette matière, le député de Bertrand, Jean-Guy Parent, pour qui il est impossible de bien cerner toutes les conséquences d'une libéralisation du commerce avec les États-Unis sans avoir en main toutes les études d'impact sectorielles.

M. Parent affirme encore que pour être profitable, cette commission parlementaire doit permettre à ses membres d'interroger les ministres sectoriels qui sont responsables des politiques de développement économique.

Hier, le leader parlementaire du gouvernement et député de Gatiéneau, Michel Gratton, a annoncé que les travaux de cette commission débuteront le 15 septembre pour un nombre de jours encore indéterminé et que le gouvernement déposerait certaines études, mais pas nécessairement toutes les études d'impact dont il est en possession.

Il a de plus confirmé que le premier ministre Bourassa et le chef de l'Opposition, Pierre Marc Johnson, ainsi que le ministre responsable du Commerce extérieur, Pierre MacDonald, siègeront tout au long des travaux et que les ministres sectoriels pourront participer aux travaux de la commission comme membres lorsqu'il sera question de leurs dossiers respectifs, mais non pas à titre de témoins qui peuvent être longuement interrogés par les membres de la commission.

Indispensable

Le député de Bertrand trouve absolument indispensable que les ministres sectoriels tels que Michel Pagé (Agriculture), Daniel Johnson (Industrie et Commerce), Lise Bacon (Affaires culturelles), Pierre MacDonald (Commerce extérieur) et Gil Rémillard (Relations internationales) puissent être questionnés par les membres de la commission.

"Le but de l'exercice, dit-il, n'est pas de descendre qui que ce soit, mais bien plutôt de savoir comment ça s'est passé dans les différents ministères et qu'est-ce que chaque ministère a exactement comme plan d'action."

Il souligne qu'il serait particulièrement utile d'entendre le ministre de l'Industrie et du Commerce, Daniel Johnson, qui détient les différentes études d'impact économiques. "C'est important qu'on sache du ministre de l'Industrie et du Commerce où l'on s'en va et qu'est-ce qu'il y a eu de fait au cours de la dernière année pour se préparer adéquatement", observe M. Parent.

Inadmissible

Au sujet des études d'impact qui sont entre les mains du gouvernement, M. Parent affirme que les membres de la commission ne pourront faire un travail sérieux s'ils n'ont pas entre les mains tous les outils d'information, c'est-à-dire ces études que le gouvernement refuse de publier sous prétexte qu'elles pourraient mettre en péril la position concurrentielle des entreprises québécoises.

M. Parent soutient que la pleine connaissance de toutes les conséquences de la libéralisation des échanges commerciaux permettrait de poser des conditions bien précises à un éventuel accord entre le Canada et les États-Unis.

Il rappelle qu'en Ontario le gouvernement Peterson a clairement



Jean-Guy Parent

exprimé que le pacte de l'automobile devrait être exclu d'un tel accord.

"On est bien d'accord avec le libre-échange, mais à certaines conditions et ces conditions n'ont pas été négociées encore et c'est inadmissible qu'à quelques semaines de l'échéance finale du 4 octobre, dit-il, le Québec n'a encore mis aucune condition sur la table, à savoir ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas."

Francophones hors-Québec Bourassa refuse de s'ingérer dans la politique intérieure des autres provinces

■ WINNIPEG (PC) — Le Québec est déterminé à soutenir la cause des francophones hors Québec mais il ne peut s'ingérer dans la politique intérieure des autres provinces pour les convaincre de promouvoir le caractère francophone de leur minorité.

"Tout comme je ne voudrais pas qu'on se mêle de ma politique linguistique, je me dois de respecter les juridictions des autres provinces", a déclaré hier le premier ministre québécois Robert Bourassa, lors d'une conférence prononcée devant une cinquantaine d'étudiants franco-manitobains du Collège Saint-Boniface, à Winnipeg.

Au cours de cette visite-éclair qu'il a faite au seul collège francophone du Manitoba, M. Bourassa a reçu un accueil poli, mais plutôt froid.

Les franco-manitobains, et en général les francophones hors-Québec, sont relativement insatisfaits de l'attitude du Québec envers eux, autant au plan politique qu'au niveau de l'entente constitutionnelle signée le juin dernier", a expliqué l'un des participants à la rencontre, le professeur Raymond Hébert.

Rien de neuf

Pour eux, l'entente du Lac Meech n'apporte rien de neuf à la minorité francophone canadienne puisqu'elle n'oblige pas les législatures provinciales à promouvoir les français.

Plus, elle n'empêche pas que des incidents comme l'affaire Piquette - le député albertain à qui on a interdit de parler français en chambre - se produise.

Le même genre de réaction était anticipée plus tard dans la journée d'hier, alors que le premier ministre devait avoir un entretien privé avec les dirigeants

de la Société franco-manitobaine. Au collège de Saint-Boniface, le premier ministre a en vain tenté de rassurer son audience en lui expliquant que l'accord fournissait une "base" à partir de laquelle on peut, éventuellement, améliorer le sort des minorités francophones.

"Dans l'accord, il y a trois références aux droits de la minorité francophone: on parle des Canadiens de langue française, la reconnaissance que la dualité canadienne en tant que caractéristique fondamentale du Canada, et enfin l'obligation qu'ont les provinces de protéger cette caractéristique."

Selon le premier ministre, le Québec est le seul à avoir le rôle de promouvoir les français au plan constitutionnel parce qu'il a une responsabilité particulière envers l'unique majorité francophone en Amérique du Nord.

Mais, s'est-il empressé d'ajouter, "votre combat est le nôtre". De toute façon, il serait malhabile, à ce stade-ci, de rouvrir l'entente du lac Meech, a soutenu M. Bourassa. "On pourrait tout bousiller si on voulait changer certains éléments".

En attendant une deuxième ronde constitutionnelle, ou d'autres gains pourraient être réalisés en faveur des francophones hors-Québec, le gouvernement du Québec promet une aide culturelle, financière, administrative à la francophonie hors-Québec, a fait valoir le premier ministre.

Visiblement, les franco-Manitobains s'attendaient à plus de la part de M. Bourassa.

"Le discours de M. Bourassa revient à nous demander de compter sur la bonne foi de nos gouvernements provinciaux. Pourtant, l'histoire démontre qu'ils n'ont jamais été généreux envers nous", a commenté hier le professeur Hébert, spécialiste en sciences politiques et membre de la Société franco-manitobaine.



Un réfugié est accueilli à sa descente de l'autobus à Toronto par un membre de la communauté sikhe. Deux autobus sont arrivés hier en provenance de Halifax. (Laserphoto PC)

Un 3e autobus part pour Toronto Il ne reste plus que 28 Sikhs à Halifax

par La Presse Canadienne

■ Il ne reste plus que 28 des 174 Sikhs internés depuis deux semaines au camp militaire de Halifax en attente que les formalités d'usage pour l'obtention d'une caution soient remplies.

Hier, un troisième autocar a quitté la capitale de la Nouvelle-Écosse avec à son bord un autre groupe de 47 étrangers. Ils font route vers Toronto, où ils doivent prendre dans le courant de la journée un vol notisé pour Vancouver.

Hier, à trois heures d'intervalle, deux autocars sont arrivés dans la Ville reine avec les 92 Sikhs qui avaient quitté Halifax mardi. La plupart d'entre eux ont décidé de s'établir à Toronto.

Aussitôt descendus des autocars, les nouveaux arrivés, l'air nerveux et la mine fatiguée par 18 heures de route, ont été transportés au temple Sri Guru Singh Sabha, où ils ont prié, puis mangé.

Encore une fois, ils ont été tenus à l'écart de la presse. Les représentants de la communauté sikhe ont expliqué que si des révélations étaient faites sur la façon dont les réfugiés ont quitté l'Inde, des représailles pourraient être prises contre des membres de leur famille restés en Inde.

"La police indienne est déjà entrée en communication avec certaines familles de réfugiés", a expliqué en conférence de presse Harbhajan Singh Pandori, qui a soutenu que les Sikhs constituaient une minorité opprimée. Il a critiqué la décision canadienne de communiquer au gouvernement de l'Inde le nom

des 174 réfugiés débarqués à Halifax le 12 juillet.

Entre-temps, à Halifax, les sept réfugiés considérés comme des risques à la sécurité du pays étaient toujours détenus hier à la prison militaire des forces armées, en attente d'une décision du tribunal de l'immigration sur la prolongation de leur incarcération.

La cause de trois d'entre eux, qui devait être entendue dans le courant de la journée, a été reportée parce que leur avocat s'est plaint de ne pas avoir été informé à temps de la tenue d'audiences.

"Nous n'avons pas procédé avec la cause parce que nous n'avons pas obtenu la transcription écrite des dernières audiences", a expliqué leur avocat. On se plaint aussi du court délai accordé à la défense (trois heures) pour se préparer.

"Nous avons choisi de ne pas procéder à moins d'avoir suffisamment d'information sur le contenu des audiences et de temps pour pouvoir en discuter avec nos clients", a dit M. Lee Cohen. De plus, les représentants des détenus veulent obtenir copie des interviews effectuées par la police et les services d'immigration avec leurs clients.

De nouvelles procédures ont été fixées pour cet après-midi, mais on ignore si toutes les parties en cause seront prêtes à temps.

"LE BEACH PARTY"

"Jusqu'au 1^{er} août, venez vous la couler douce... Y'a du Coke pis des rabais en masse!"

LA FOIRE

Jusqu'à 50% de rabais

en collaboration avec "Coke"

Rio

Designer

Confessa

Caravelle

SATISFACTION GARANTIE OU ARGENT REMIS

SHERBROOKE
 3290, boul. Portland
 (adjacent au Carrefour de l'Estrie)
 821-4287
 15 magasins au Québec

La plupart de nos modèles ont trois vitesses et sont réversibles.

* COMMANDES TÉLÉPHONIQUES ACCEPTÉES * FRANÇAIS PARTOUT AU QUÉBEC

Médecins pris au piège

Il faut bien sûr que la société soit protégée contre les abus dont elle est victime, notamment dans le domaine des programmes sociaux. Mais jusqu'où doit-on aller?

La question s'est posée lorsque le ministère de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu a demandé à des agents de l'aide sociale d'effectuer des visites aux domiciles des bénéficiaires. Elle se pose encore plus gravement au sujet de la méthode employée présentement par la Sûreté du Québec pour démasquer les médecins qui émettent de faux certificats d'incapacité au travail aux assistés sociaux de moins de trente ans. Ces derniers peuvent toucher ainsi des prestations de 472 dollars par mois au lieu de 172 dollars.

On sait que sept médecins font actuellement face à une poursuite devant les tribunaux pour avoir émis un tel certificat à un agent double de la SQ qui se présentait comme une assistée sociale. Appelons les choses par leur nom: il s'agit d'un piège.

La police est sans nul doute justifiée de tendre des pièges lui permettant de mettre la main sur certains criminels qui, autrement, resteraient impunis. La méthode est d'ailleurs souvent utilisée dans les affaires de drogues. Mais même dans ces cas où l'emploi d'un agent double est probablement le plus souvent fructueux, il s'est trouvé des situations où les tribunaux n'ont pas donné raison à la poursuite. Ainsi la Cour suprême a déjà refusé de condamner un ancien narcomane pour trafic de drogues en considérant que la transaction n'au-

rait sans doute pas eu lieu en d'autres circonstances.

Il faut dire que dans cette cause précise, il a été démontré que l'agent double avait clairement outrepassé son rôle. Mais reste que la limite entre la recherche légitime d'une preuve et l'incitation à l'acte est toujours difficile à tracer. C'est pourquoi les forces policières doivent faire preuve d'un grand discernement avec ce procédé.

Le médecin à qui un patient décrit des symptômes de maladie et qui a comme première préoccupation, on le suppose, de ne prendre aucun risque avec la santé de celui-ci, est en train d'accomplir son devoir professionnel. Il peut manquer de rigueur, être négligent, et la corporation des médecins doit être vigilante à cet égard. Mais est-ce raisonnable et justifié de chercher à le coincer avec un faux patient? Cela ressemble beaucoup à de l'incitation ou à de la provocation et pourtant il ne s'agit pas d'une personne pouvant retirer un bénéfice illégal de son geste.

Le procédé apparaît donc carrément excessif d'autant plus que, si le ministère a des doutes sur la validité des certificats émis par certains médecins, il peut très bien réclamer une deuxième opinion médicale.

Enfin, cela remet en perspective la discrimination dont sont encore victimes les assistés sociaux de moins de trente ans. Le parti libéral leur avait promis la parité mais ils attendent toujours.

Roch Bilodeau



SONDAGE GALLUP

SIDA: 9 Canadiens sur 10 d'accord pour imposer des tests aux immigrants

Dans un récent sondage Gallup, une imposante majorité de Canadiens (90 p.c.) se sont dits en faveur de soumettre les immigrants éventuels à des tests médicaux pour savoir s'ils ont le SIDA. Une question similaire fut posée aux Américains en juillet dernier et 90 pour cent d'entre eux étaient aussi en faveur de tels tests pour les immigrants.

Par ailleurs, 54 pour cent des Canadiens sont en faveur d'imposer des tests pour dépister le SIDA aux personnes qui ont des responsabilités particulières comme les politiciens et les enseignants. Et l'opinion publique est partagée presque également entre ceux qui reconnaissent aux employeurs le droit d'imposer des tests à leurs employés (46 p.c.) et ceux qui s'y opposent (49 p.c.).

C'est aux Maritimes qu'on retrouve la plus grande proportion favorable à ces tests. Et les Canadiens ayant une formation universitaire sont moins favorables que les autres aux tests de dépistage du SIDA.

Presque tous les Canadiens (98 p.c.) disent connaître l'existence du SIDA.

Les résultats de ce sondage sont fondés sur 1 034 entrevues personnelles avec des adultes de 18 ans et plus menées entre le 8 et le 11 juillet. 1 014 connaissaient l'existence du SIDA. Un échantillon de cette taille comporte une marge d'erreur de 4 pour cent, 19 fois sur 20.

La question était: "Êtes-vous d'accord ou en désaccord — que les gens qui occupent des postes comportant des respon-

sabilités particulières pour le Canada, tels que les politiciens et les enseignants

— et que les immigrants éventuels au Canada devraient être soumis aux tests médicaux pour savoir s'ils ont ou non été exposés au SIDA?"

— et que les employeurs ont le droit de faire subir des tests à tous ceux qu'ils emploient pour savoir s'ils ont ou non été exposés au SIDA?"

	EN ACCORD	EN DESACCORD	INDECIS
Immigrants éventuels			
National	90%	8%	2%
Maritimes	2%	1%	98%
Québec	87%	12%	1%
Ontario	90%	8%	2%
Prairies	91%	8%	1%
C. Britannique	90%	7%	3%
Gens ayant des responsabilités particulières			
National	54%	41%	5%
Maritimes	63%	33%	4%
Québec	51%	44%	4%
Ontario	55%	39%	6%
Prairies	49%	48%	4%
C. Britannique	54%	35%	11%
Droit de l'employeur d'effectuer des tests			
National	46%	49%	5%
Maritimes	57%	41%	2%
Québec	44%	52%	5%
Ontario	49%	46%	6%
Prairies	38%	56%	6%
C. Britannique	44%	49%	6%

DOCUMENT

La RFA, terre d'accueil

par JEAN-LOUIS DE LA VAISSIERE

BONN (AFP) — La RFA continue d'être en Europe la terre d'accueil privilégiée des immigrants des pays de l'Est, par choix politique et pour de multiples raisons historiques.

À côté de quelques milliers de réfugiés des pays socialistes bénéficiant en RFA de l'asile politique, un contingent d'environ 170.000 personnes de l'Est — en majorité polonaises selon les évaluations établies fin 1986 par le gouvernement de Bonn — sont tolérées en RFA sans avoir obtenu ou même demandé le statut de réfugiés.

Des dizaines de milliers d'Allemands de souche venant de toute l'Europe de l'Est, des Sudètes à la Volga, de la Silésie à la Roumanie, sont aussi accueillis, considérés comme des Allemands à part entière. Et les Allemands de l'Est qui émigrent, fuient ou sont rachetés de la RDA, sont également intégrés par dizaines de milliers chaque année dans la société ouest-allemande.

Après vérification d'identité, les Allemands de souche venant de l'Est bénéficient immédiatement de tous les droits des nationaux: ils ont été 42.700 l'an dernier et 18.800 de janvier à mai de cette année, a-t-on indiqué de source officielle.

Les Polonais

Le président Richard von Weizsäcker a plaidé leur cause en URSS la semaine dernière. Cette même semaine, dans le principal centre d'accueil qui leur est réservé à Friedland (nord de la RFA), ils ont été 1.440 à affluer, un chiffre record. Selon des sources officielles, il y avait parmi eux une écrasante majorité d'Allemands de Pologne (1.026), mais aussi un nombre imposant d'Allemands d'URSS (387).

Les Allemands de RDA sont comptés à part. Une petite minorité de quelques dizaines par an réussit à franchir à ses risques et périls le Mur de Berlin et les grillages frontaliers ou à passer en canot à travers la Baltique. Vingt mille ont

été autorisés par Berlin-Est en 1986 à venir au titre du rassemblement des familles. Moins d'un pour cent des visiteurs est-allemands qui viennent en RFA chaque année — environ deux millions attendus en 1987 — ne retournent pas en RDA, selon des chiffres officiels. Enfin, l'Allemagne de l'Ouest procède discrètement au rachat de détenus politiques.

Entre 1.500 et 2.000 prisonniers est-allemands sont rachetés chaque année. Le point culminant des rachats a été 1986 avec 2.600 détenus, indique-t-on de source officielle. Le prix, payé en marchandises, est tenu strictement secret, pour éviter que la RDA puisse compter à l'avance sur un poste financier à l'actif de son budget, selon des sources proches du gouvernement de Bonn.

L'aventure

Les immigrés de l'Est non-allemands ne cessent d'affluer par tous les moyens possibles. Rarement, ils choisissent l'aventure: fuite à la nage, en monomoteur, en deltaplane... Ils profitent plus souvent d'une visite touristique, d'un voyage d'affaires ou passent par des pays tiers. En septembre 1986, évoquant les 100.000 Polonais tolérés en RFA sans statut, Bonn a annoncé un inflexionnement de sa politique: les réfugiés de l'Est, notamment Polonais et Hongrois, qui bénéficiaient depuis 1966 d'une directive interdisant de les refouler, doivent désormais compter avec la possibilité d'un renvoi.

Les réfugiés de ces pays continuent cependant d'affluer: la RFA, qui limite strictement l'entrée des réfugiés du Tiers-Monde, fait toujours montre d'une grande tolérance envers ceux de l'Est. Pour beaucoup d'hommes politiques allemands, même s'ils manifestent aujourd'hui des réticences devant leur nombre, l'immigration de l'Est reste sacrée: elle est le "vote par les pieds" de ceux qui choisissent le système capitaliste ouest-allemand contre le système socialiste.

TRIBUNE LIBRE

M. Vigneault

Suite à la lecture récente de votre éditorial concernant le scandale de l'Irangan, dans lequel vous concluez que le président Reagan doit démissionner, je crois qu'il aurait été opportun de ne pas oublier de demander la démission de tous les Américains également.

L'art d'être un président fidèle à la constitution ne tombe pas du ciel, parce qu'il est assumer sur la bible qui sert à assementer Georges Washington. Pas plus que la constitution américaine empêche l'élection d'un président incompétent. C'est ça l'Amérique!

Pour les Américains, les élections présidentielles ne sont qu'une vaste kermesse, ils jouent le jeu, ils aiment cela.

Votre conclusion est plutôt hilarante, ils vous ont bien eu les Yankees!

C'est ça l'Amérique!

Pour être Américain, il faut être farceur et manipuler le mensonge et la vérité comme un jongleur. Ce sont des "showman". Pour eux, une trahison peut être motivée par l'obligation de garder l'éclat de leur étoile. Être une "star", fait partie de "l'American Dream".

Les Américains sont des "cow-boy", ils aiment jouer, ils ont des idoles préférées et des mythes à faire rougir les Grecs et les Romains de l'antiquité. Superman remplace bien Zeus. Rambo est le Jupiter des temps modernes, et sa cité céleste Star War, la Jérusalem messianique!

Les Américains lancent des défis perpétuels, des épreuves de force que seuls les plus forts peuvent relever et qui jettent les plus faibles en dehors des royaumes.

Système archaïque nous en convenons puisqu'il date de 1776. Il

semble la constitution américaine sert bien les intérêts des grandes familles de la classe dirigeante des U.S.A.

Entre nous, est-il besoin d'ajouter qu'il est inutile de réclamer à la gent pharaonique de se départir des outils qui la maintient au pouvoir. Ceux-là qui disent comme Frederick Douglas "frappez et châtiez l'esclave, affamez-le, abrutissez-le et il suivra son maître comme un chien à la chaîne".

Ceci m'amène à dire, M. Vigneault, que votre conclusion n'est que l'utilisation du truc du chapeau qui fait que changer de président c'est changer de chapeau mais pas le maître qui le porte. L'indépendance que les U.S.A. ont acquise au prix d'une lutte fratricide et mensongère a fait de l'Amérique un putain, et son maître c'est l'argent. C'est ça l'Amérique.

Jacques Boisvert

OPINION DES LECTEURS

Sous l'instigation du conseiller Poulin, la ville de Magog, suite à la baisse de la qualité des eaux à certains endroits de la Baie Memphrémagog, interdit de nourrir les oiseaux, visant principalement la colonie de goélands à bec ceriné qui y vit depuis douze ans au minimum.

Le conseiller Poulin est un brillant raisonneur: "Si nous ne nourrissons plus les goélands, ils n'iront plus faire "caca" dans l'eau. "Pour votre gouverne, monsieur Poulin, quand les oiseaux sentent le besoin de se vider le cloaque, ils le font qu'ils soient au-dessus de la terre ferme ou au-dessus de l'eau."

En outre monsieur Poulin ne pêche pas par le sens de l'observation

car il aurait remarqué qu'une ou deux fois par jour les goélands se font plus rares sur le bord des plages. Toutes les espèces de goélands sont des charognards qui se repaissent de poissons morts et autres protéines du genre. Apprenez monsieur Poulin que ces exodes quotidiens ont une raison précise. Elles coincident avec l'arrivée des bennes de Monsieur Bessette qui se vident de leurs ordures ménagères au dépôt municipal. Les goélands s'en mettent plein la panse puis reviennent à la Pointe Merry y chercher des friandises tels morceaux de pain, frites, mais soufflé... etc. qu'ils reçoivent de la main de gens dont le seul crime est d'aimer les oiseaux.

Des oiseaux et des hommes

Je fréquente toutes les plages de la baie avec assez d'assiduité pour affirmer que les goélands vont rarement sur l'eau. En mer ils cherchent les bateaux de pêche, sur terre ils vivent un commensalisme avec les baigneurs et les touristes.

Je voudrais encore vous préciser ceci: les excréments des oiseaux de rivage s'appellent du "guano". Il est si dense qu'il descend très vite au fond et constitue un engrais pour les algues naturelles dites enracinées. Or nous sommes ici en face d'algues en suspension.

Le problème devrait être soumis à des spécialistes tel des biologistes, des écologistes.

Gaston Bergeron
Magog

Samedi soir au soleil

À la salle Alfred Desrochers du Collège de Sherbrooke, tous les samedis soirs de l'été, le Théâtre lyrique de Sherbrooke présente l'opérette "Carnaval au soleil".

Après avoir goûté ce spectacle, on comprend aisément pourquoi le ministère des Affaires culturelles a décerné une mention d'excellence à cette "troupe d'amateurs" d'ici.

La musique de Francis Lopez, des voix intéressantes, des danses dynamiques, des éclairages subtils, des effets surprises, l'histoire d'un homme d'affaires qui veut investir dans le tourisme en mettant à profit une nature superbe (ça se passe à Magog de ce temps-ci), tout cela dans un décor rayonnant... Et sous le chaud soleil, l'amour a le beau rôle et ouvre la voie à des chansons, des romances à vous chavirer le cœur.

Voilà des artistes d'ici qui méritent notre encouragement. Nous rendre les voir et les entendre c'est nous faire plaisir; c'est nous payer un samedi soir au soleil.

Benoît Descôteaux, Sherbrooke

Peu importe la classe sociale

Il est encore de ces étudiants qui doivent trouver le restaurant où, selon leurs maigres deniers, on veuille bien les accueillir.

Il en est un que j'ai découvert tout dernièrement et dont je voulais vous parler absolument.

Le cachet premier de ce petit café-bouffe réside dans l'accueil que l'on vous accorde peu importe la classe sociale où vous vous situez. Un second critère de choix consiste dans la qualité de la nourriture que l'on vous offre. Point de grandes cérémonies, mais un délice sans pareil pour le palais.

Enfin pour nous qui devons administrer notre budget minutieusement c'est vraiment l'endroit à fréquenter. Et qui plus est, on peut déguster un bon expresso!

Pour découvrir mon autre, je vous invite à vous balader sur la superbe rue Alexandre.

Michel Bouchard
Étudiant M.B.A.
Sherbrooke



la tribune internationale

Ex-directeur de la centrale de Tchernobyl

10 ans de camp pour Viktor Brioukhanov et deux adjoints

TCHERNOBYL (AFP) — L'ancien directeur de la centrale nucléaire de Tchernobyl, Viktor Brioukhanov, et deux de ses adjoints ont été condamnés à dix ans de camp chacun, mercredi par un tribunal de la Cour suprême d'URSS siégeant dans cette ville ukrainienne.

Les trois autres accusés au procès, qui avait débuté le 7 juillet, se sont vu infliger des peines de cinq, trois et deux ans de privation de liberté. Il s'agit de Boris Rogochkine, responsable du réacteur 4 au moment de l'accident, Alexandre Kovalenko et Youri Laouchkine.

M. Brioukhanov, l'ancien ingé-

nier en chef Nikolai Fomine et son adjoint Anatoli Diatlov ont été déclarés coupables de violation des règles de sécurité à la centrale, où une explosion, le 26 avril 1986, a fait 30 morts, selon des données fournies au cours de l'audience.

L'ancien directeur a également été condamné à cinq ans de camp

pour abus de pouvoir, mais il a bénéficié d'une confusion de peines.

M. Rogochkine a lui aussi été frappé d'une deuxième peine, de deux ans de prison, confondue avec la première, pour "négligence dans l'exercice de ses responsabilités".

Sans émotion apparente

Un seul des inculpés, M. Laouchkine, n'était pas poursuivi aux termes de l'article 220 du code pénal d'Ukraine, sanctionnant les violations de règlements et de la sécu-

rité dans les entreprises où existe un risque d'explosion. Il a été condamné en vertu de l'article 167 pour "négligences dans son travail".

Les trois premiers accusés avaient été incarcérés après l'accident, les trois autres ayant continué à travailler à la centrale, à des postes non précisés.

Le procès s'était déroulé à huis-clos. Seul un groupe d'une dizaine de journalistes étrangers avait été autorisé à assister à son ouverture et un autre à l'ultime séance.

Plans américains inchangés dans le Golfe malgré les nouvelles menaces iraniennes

KOWEIT (AFP) — Les nouvelles menaces de l'Iran contre le Koweït et la flotte américaine ne semblent pas avoir affecté le plan des Etats-Unis d'escorter à nouveau, dans quelques jours, deux navires koweïtiens à travers le Golfe, relèvent les observateurs dans la région.

Le superpétrolier Bridgeton poursuivait en effet mercredi son chargement de brut au port koweïtien de Mina Al-Ahmadi, en prévision de son prochain voyage vers la sortie du Golfe, en compagnie du méthaneur Gas Prince, sous la protection de la marine américaine.

Le chef de la diplomatie iranienne, M. Ali Akbar Velayati, avait déclaré mardi que l'Iran pourrait attaquer les navires américains dans le Golfe et s'en prendre directement au Koweït, pour "son soutien à l'Irak dans tous les domaines".

Nouvelles mines

découvertes

Les sources diplomatiques à Koweït ont souligné, à ce sujet, le souci des Etats-Unis de "respecter dans la mesure du possible les dates des convois", en dépit de l'incident du superpétrolier de 401.382 tonnes qui a heurté la mine dans le chenal étroit qu'il a dû emprunter, en

raison de son tonnage aux abords de l'île de Farsi.

De nouvelles mines, sept engins fixés par câble au fond de la mer, ont été découvertes ces derniers jours dans cette partie du Golfe, selon des responsables au Pentagone. C'est une mine de ce type qui avait éventré le Bridgeton, provoquant une brèche de neuf mètres sur sept dans sa coque tribord et endommageant quatre de ses cuves.

Le plan initial prévoyait le départ des deux navires vers la mer d'Oman lundi dernier et les sources américaines à Koweït pensaient encore, au début de la semaine, que le convoi pourrait repartir jeudi.

Hélicoptères démineurs

Par ailleurs, le secrétaire américain à la Défense Caspar Weinberger a ordonné le départ pour le Golfe de huit hélicoptères de détection des mines qui opèrent depuis un porte-hélicoptères.

Les hélicoptères doivent quitter le port de Norfolk, en Virginie, à bord d'avions de transport C-5. Leur départ est "imminent", ont précisé ces responsables. Et, selon l'un d'eux, ils ne devraient pas être opérationnels avant la première semaine d'août au plus tôt.

Tunnel sous la Manche: le traité franco-britannique maintenant en vigueur

PARIS (AFP) — Le traité franco-britannique sur le tunnel sous la Manche est entré en vigueur mercredi à Paris par l'échange des instruments de ratification de ce texte entre Mme Margaret Thatcher et M. François Mitterrand.

Le président français et le premier ministre britannique ont en outre annoncé leur soutien à la réalisation, une fois le tunnel achevé en 1993, d'une liaison ferroviaire à grande vitesse entre Paris et Londres.

"Nous voici assez près du terme de deux siècles d'efforts et de la fin de cette procédure constitutionnelle qui scelle notre volonté commune de réaliser enfin le tunnel sous la Manche", a déclaré le président français. Cette journée symbolise "la capacité de notre génération à s'élever à la hauteur du courage et de l'imagination de nos prédécesseurs", a souligné le premier ministre britannique.

Ratifié depuis peu par les Parlements des deux pays, le traité avait été signé le 12 février 1986 par Mme Thatcher et M. Mitterrand.

Le tunnel ne sera pas "de nature à faire disparaître le sentiment insulaire profondément enraciné dans la culture et l'histoire britannique" mais il permettra de "dire enfin que le continent cesse d'être isolé", a souligné M. Mitterrand.

Création d'emplois

Prenant la parole en français, Mme Thatcher a souligné l'importance de cette réalisation pour la création d'emplois dans son pays, y compris les zones en déclin du nord de l'Angleterre et de l'Ecosse.

Puis Mme Thatcher a annoncé "la volonté commune" des deux



Le président français François Mitterrand et la première ministre britannique Margaret Thatcher, échangent une chaleureuse poignée de

gouvernements "de mettre en place une liaison ferroviaire à grande vitesse entre Paris et Londres, dès la date d'ouverture du tunnel". Cela "constituera une étape vitale pour le développement d'un réseau européen de trains à grande vitesse", a-t-elle souligné.

Financés uniquement sur fonds privés, les travaux de construction du tunnel, confiés à Eurotunnel, ont commencé et devraient s'achever en 1993, pour un coût estimé à une cinquantaine de milliards de francs (environ 11 milliards \$).

main à l'Élysée, après la ratification du traité sur le tunnel sous la Manche.

(Laserphoto AP)

la tribune nationale

A travers le pays

• Mammouths à Ottawa

OTTAWA (PC) — Un cortège inusité a semé la surprise hier après-midi dans les rues d'Ottawa, alors que trois gigantesques mammouths laineux étaient remorqués jusqu'à leur nouvel habitat dans un parc préhistorique de la rue Metcalfe.

Rigoureusement rescontituées à partir de données scientifiques et au coût de 90.000 \$, ces sculptures grandeur nature constituent la première exposition extérieure et permanente du Musée national des sciences naturelles.

• Aide au journalisme

OTTAWA (PC) — La Société Pétro-Canada deviendra mardi prochain la première firme d'importance à contribuer financièrement, grâce à un don de 30.000 \$, au succès d'un programme de formation de journalistes et de personnel des médias mis sur pied par l'Association de la presse francophone hors Québec (APFHQ).

L'investissement de Pétro-Canada, qui doit être annoncé en conférence de presse en début de semaine prochaine, porte pour l'instant à 200.000 \$ les sommes à la disposition de l'APFHQ pour son programme de formation de 1987-88, loin en deçà de l'objectif de 1 million \$ que s'est fixé cette association.

• Plainte contre André Arthur

QUEBEC (PC) — Le président de la Communauté urbaine de Québec, Michel Rivard, portera plainte contre l'animateur radiophonique André Arthur devant le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC).

M. Rivard reproche à l'animateur d'avoir colporté des faussetés sur le projet de construction de

deux usines d'épuration, en insinuant l'existence de corruption ou en laissant entendre que le contrat avait déjà été confié à un entrepreneur.

Le président de la CUQ n'a guère prisé les épithètes lancées par M. Arthur qui a qualifié les élus municipaux de tarlets, de cocos et de menteurs.

• Postiers contre la privatisation

OTTAWA (PC) — Les 22.000 postiers du pays ont fait part de leur intention, mercredi, de convoquer des assemblées publiques, de distribuer des tracts, d'organiser des manifestations, d'exercer des pressions auprès des hommes politiques et de "recourir à tout autre

moyen" pour empêcher la privatisation des postes.

En mars dernier, la ministre de la Privatisation, Mme Barbara McDougall, a affirmé à un comité des Communes qu'il n'était pas question de vendre la Société des postes.

• Survie "miraculeuse"

FORT GOOD HOPE, T.-N.-O. (PC) — Une jeune Française a échappé par miracle à la mort après avoir passé 10 jours seule dans une région sauvage des Territoires du Nord-ouest, tandis que son compagnon, François également, est mort noyé dans les eaux glacées d'un petit lac alors que le couple fuyait un incendie de forêt.

Lydia-Marie Barragan, âgée de 24 ans, et Jean-Jacques LeFranc, âgé de 28 ans, tous deux de Montpellier, campaient à environ 60 kilomètres au nord-ouest de Colville Lake, dans l'extrême nord-ouest des Territoires. Le couple avait prévu de passer l'hiver dans l'Arctique pour y étudier les caribous.

C'est la première fois que Québec-Téléphone s'engage aussi directement dans un projet de recherche et développement. Jusqu'à présent la filiale québécoise de la multinationale GTE faisait plutôt montre

Prix de l'huile à chauffage anormalement bas au Québec

MONTREAL (PC) — C'est le temps de faire le plein d'huile de chauffage. Actuellement, le prix du mazout est anormalement bas au Québec et l'on s'attend à une hausse, inévitable, possiblement de plus de dix p. cent, au cours de l'automne.

Triple association pour un projet de recherche en communication

RIMOUSKI (PC) — Québec-Téléphone, Cogeco, par le biais de sa filiale Spectavision, et CVDS viennent d'annoncer leur association dans un projet de recherche et de développement sur les réseaux de communication à large bande. Le consortium baptisé Consortel, a pour but de développer l'ensemble des composantes d'un réseau permettant l'intégration de l'image, de la voix et des données en plus de répondre aux besoins que suscite l'émergence de la bureautique.

D'une valeur de 9 millions \$, ce projet sera financé conjointement par Consortel (4,5 millions \$) et les gouvernements canadien (2,2 millions \$) et québécois (2,2 millions \$).

De plus, d'ici le 31 décembre 1991, Consortel s'est engagé à investir 4,5 millions \$ de plus, puisant à même les fonds générés par l'exploitation des produits résultant de ce projet de recherche et de développement.

La réalisation de ce programme devrait s'étendre sur une trentaine de mois et entraîner la création de 90 emplois en recherche et développement, principalement chez CVDS à Pointe-Claire. En outre quelque 200 autres nouveaux emplois pourraient être créés dans le domaine de la production au cours des deux années suivantes.

C'est la première fois que Québec-Téléphone s'engage aussi directement dans un projet de recherche et développement. Jusqu'à présent la filiale québécoise de la multinationale GTE faisait plutôt montre

de prudence et de conservatisme en la matière.

Ce changement de cap, dit-on au ministère québécois des Communications, serait l'une des conséquences directes de l'obligation imposée à Québec-Téléphone par la Régie des services publics du Québec l'hiver dernier d'investir 10 millions \$ en recherche et développement.

L'idée de Québec-Téléphone, Cogeco et CVDS est assez simple.

Une maison peut être reliée à l'extérieur par deux cordons: celui du téléphone et celui de la télévision par câble.

Le premier est bidirectionnel à "bande étroite" tandis que le second est unidirectionnel à "bande large".

Grâce aux performances exceptionnelles de la fibre optique, ces deux cordons pourraient être remplacés par un seul. Et il conserverait les meilleures qualités des deux autres en étant bidirectionnel et à large bande. Par ce seul cordon pourraient être acheminés les signaux de la télévision et du téléphone, et pourraient y être branchés une alarme feu et vol, un compteur d'eau, de gaz ou d'électricité, un ordinateur personnel, etc...

Via un central téléphonique, cette maison pourrait donc être reliée à un centre médical, une banque de données, les pompiers, la police, les services publics, la compagnie de téléphone, etc...

D'autres services pourraient s'ajouter: courrier électronique, sondages, vidéothèques. La liste est quasiment illimitée.

On estime en effet dans l'industrie que le prix actuel de 23,9 cents le litre (avant taxe) est insoutenable sur une longue période. Il en coûtait en moyenne 26 cents l'an dernier alors que le prix du brut était sensiblement au même niveau que présentement. C'est d'ailleurs 26 cents que paient encore aujourd'hui les Torontois.

"Les distributeurs fonctionnent présentement quasi à perte. Un redressement des prix est inévitable", commente Mme Hélène Poirier-Tomlinson, porte-parole de Petro-Canada, l'un des principaux fournisseurs de mazout au Québec avec son réseau d'une quinzaine de distributeurs et quelque 100.000 foyers desservis.

L'analyste Philippe Hervieu de la maison de courtage Nesbitt Thomson explique que les raffineries ont accumulé d'importants stocks de mazout depuis le début de l'année. L'hiver clément a en effet favorisé les déplacements en automobile tout en défavorisant le chauffage des maisons. Or, lorsque l'on produit de l'essence à partir du pétrole brut, on génère du même coup du mazout.

C'est afin de susciter la demande et de se défaire de ces stocks encombrants, que les raffineurs ac-

cordent depuis des rabais, quitte à vendre à perte. Les distributeurs soutiendront vraisemblablement l'effort jusqu'en septembre, le temps de se constituer une clientèle pour l'hiver, croit M. Hervieu.

L'analyste s'attend cependant à ce que les prix reviennent à la normale au cours des mois suivants. Si le prix du baril de pétrole brut se maintient à l'intérieur d'une fourchette de 18 à 19 \$ US, le prix-cible pour le mazout serait de 26 à 28 cents le litre, à son avis. Le prix du mazout a varié entre 19 cents et 35 cents au cours des dernières années.

Le mazout, malgré la perte d'une large part de son marché au début des années 1980, demeure toujours le combustible le plus utilisé pour le chauffage résidentiel. Viennent ensuite l'électricité et le gaz naturel. On remarque même depuis peu, un nouvel engouement pour ce mode de chauffage.

Une étude récente de l'Association d'huile à chauffage du Québec établissait par ailleurs que le mazout est de 12,6 p. cent meilleur marché que le gaz naturel, lui-même moins cher que l'électricité, pour un même pouvoir calorifique. La biénergie est la plus onéreuse d'entre toutes.

Élections partielles dans Notre-Dame-de-Grâce

QUEBEC (PC) — Des élections partielles auront lieu dans la circonscription électorale de Notre-Dame-de-Grâce le 14 septembre prochain, a annoncé hier le bureau du premier ministre Bourassa.

Cette élection vise à combler le départ de M. Reed Scowen, récemment nommé Délégué Général du Québec à Londres.

Le régime actuel de Robert Bourassa.

Avec le départ de M. Scowen, les libéraux détiennent 98 sièges à l'Assemblée nationale contre 23 pour les péquistes.

M. Scowen avait été réélu en 1985, avec 21.024 votes contre 3.298 pour son adversaire péquiste.

Le porte-parole du bureau du premier ministre, M. Luc Harnisson, a indiqué hier qu'aucun candidat libéral n'avait encore été choisi.

la tribune vivre en 87

Les concurrents restent sceptiques

Un brasseur français lancera une bière 'aphrodisiaque'

STRASBOURG (AP) — Cela ressemble à de la bière, ça a la couleur de la bière, et c'est de la bière... aphrodisiaque.

Ce mot magique, qui suscite intérêt et sourires, a inspiré les brasseries strasbourgeoises Fisher. Dans six mois, elles lanceront la bière "qui maintient en forme" sur les marchés français et étranger.

Dans un contexte général morose — l'industrie brassicole connaît une diminution des ven-

tes depuis 1984 — la maison Fisher, quatrième sur le plan national, compte bien grignoter des parts de marché en misant sur les innovations originales. Après le concentré de bière lancé il y a deux ans, voici venir une nouvelle "mousse" très spéciale mais non moins sérieuse.

Du nouveau

L'idée a germé en Afrique francophone, marché où précisément les brasseurs européens ont été évincés par les brasseurs locaux qui ont mis à profit leurs richesses pétrolières. Il fallait apporter quelque chose de nouveau et d'original, tout en puisant dans les "préoccupations" locales. Le créneau "aphrodisiaque",

déjà amplement exploité par les marabouts détenteurs de recettes ancestrales, est apparu intéressant à plus d'un titre: une activité sexuelle intense dans des pays à majorité musulmane pratiquant la polygamie, et un mythe persistant de l'homme blanc super-puissant.

Au terme d'une année de recherches et d'études poussées, l'équipe de spécialistes mise à contribution re-

tient six plantes glanées sur les cinq continents, dont le ginseng aux propriétés déjà bien connues.

Engouement

Dès les premiers tests, la maison Fisher a pu mesurer l'engouement immédiat que suscite le produit. "Nous avons été submergés de lettres de femmes se plaignant de leurs maris peu actifs et nous priant d'envoyer des échantillons", explique Michel Debus, PDG du groupe. "La demande est réellement importante, et pour être honnête, inespérée".

Le produit mis au point est essentiellement constitué à base de plantes aux propriétés "vivifiantes", auxquelles s'ajoute le houblon, principal constituant de la bière. C'est la question du goût qui pose problème: il faudra camoufler l'arôme prononcé des plantes pour rehausser celui du houblon.

Mais pas question de se voir contester l'efficacité du produit: les propriétés aphrodisiaques reposeront sur des tests cliniques indiscutables. Des doses ont été testées "avec succès" sur l'équipe, — y compris sur M. Debus lui-même — et le seront à plus grande échelle dans les jours qui viennent: au total, 600 "cobayes" de sexe masculin se prêteront aux essais.

Et les femmes?

Et les femmes, dans tout cela? Elles sont pour l'instant écartées de l'étude car les résultats, faute d'être "visiblement probants", devraient s'appuyer sur des déclarations sur l'honneur moins rigoureuses.

"On ne veut pas faire des miracles", ex-

plique M. Debus, en insistant sur l'aspect sérieux du produit. "On veut apporter un 'plus' à la bière, et aux gens. La ménagère ne doit pas avoir de complexes en mettant cette nouvelle bière dans son caddie".

Destiné dans un premier temps au consommateur masculin, le produit s'efforcera de respecter son image, comme l'image de marque de la bière: le produit va certainement atteindre les 4-5 degrés comme les bières courantes, quitte à rentrer sous le coup de la loi interdisant la publicité des boissons contenant plus de 1 pour cent d'alcool.

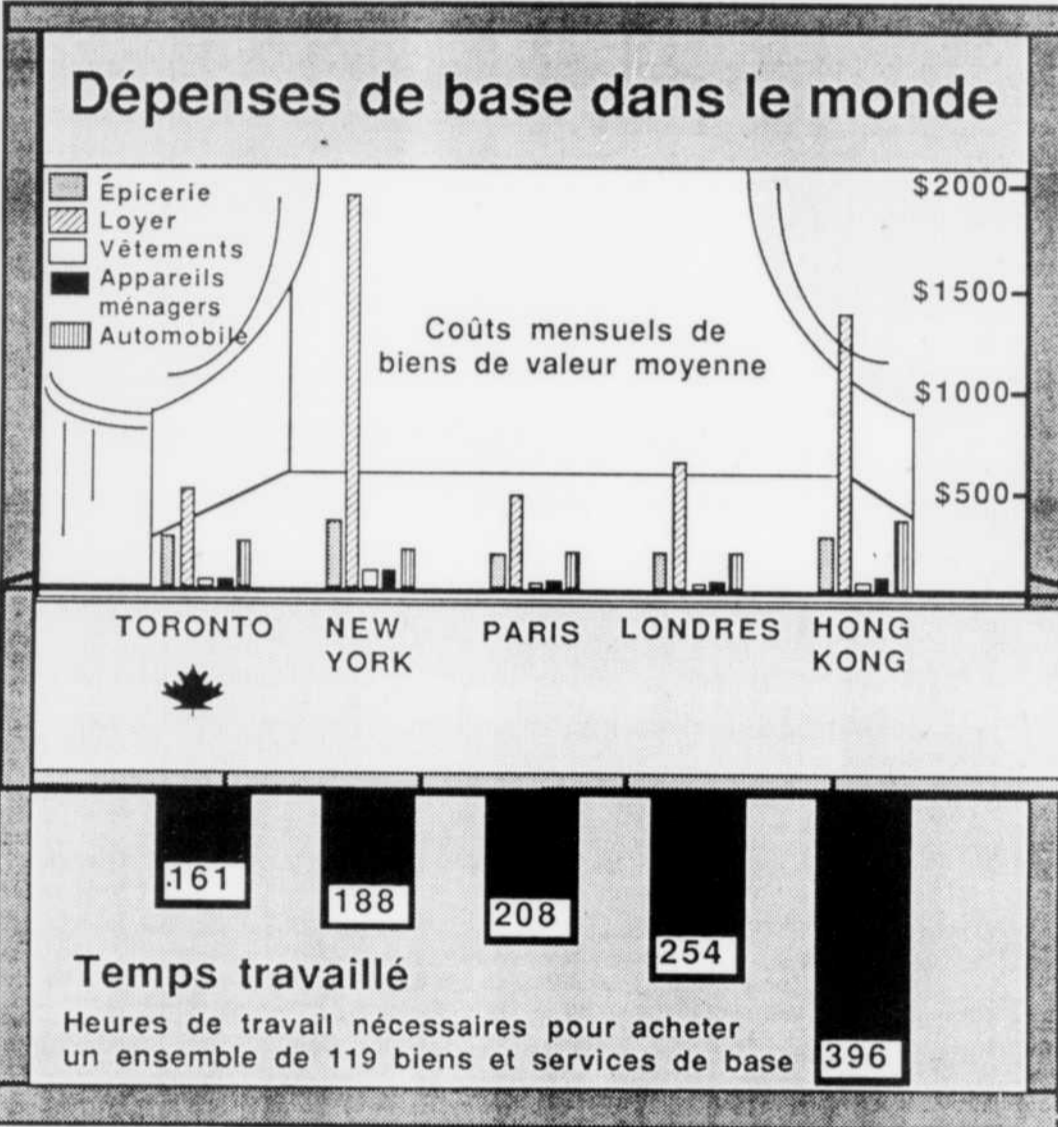
Enfin, le prix sera celui d'une bière de luxe, supérieur d'environ 10 pour cent aux bières ordinaires. Et le nom? Il est encore trop tôt.

En face, les brasseurs concurrents restent sceptiques quant à l'efficacité de l'"innovation" et demandent à voir. Il faudra patienter encore quelques mois.

NOUVEAU
Le Salon Martine désire vous aviser de leur nouveau
SERVICE DE COIFFURE POUR DAMES A DOMICILE
— Coupe
— Mise en plis
— Permanente etc.
15 ans d'expérience
Nous fournissons les produits et l'équipement nécessaire.
Pour informations et rendez-vous
562-0248

MAJIE
DERMA ENR.
MAQUILLAGE PERMANENT
SOURCILS, YEUX, LEVRES 995\$
Sherbrooke 564-7074 Montréal 1-514-383-5395

COUP D'OEIL Situation internationale



Source: USN & WR

La loterie clandestine devenue une passion pour les Vietnamiens

HANOI (AFP) — On y pense dès le réveil, on en parle au bureau et on continue au café, avant de se réunir jusqu'à tard le soir pour faire de savants calculs: le Xo De, la loterie clandestine, est devenue une passion pour des millions de Vietnamiens.

Le Xo De est interdit

Ses résultats n'en sont pas moins déterminés par les tirages quotidiens des loteries organisées par l'Etat (Xo So) dans les grandes villes du Vietnam depuis 1982. Le système officiel du Xo So est classique: des billets portant des numéros à six chiffres sont vendus au prix unitaire de 20 dongs (25 cents au taux officiel) pour un gros lot oscillant en ce moment à Hanoi autour de 1,2 million de dongs (\$15.000 au taux officiel), en nature et en argent. Le joueur a une chance sur plusieurs millions — le nombre de billets émis reste secret — de décrocher la timbale.

Partant de ce constat, des groupes de joueurs ont eu l'idée d'organiser entre eux une loterie parallèle, basée non plus sur six chiffres, mais sur deux chiffres seulement. Ils proposent des tickets marqués de 00 à 99, à un prix libre fixé par l'acheteur, pour un gain qui s'élève actuellement à 80 fois le montant de l'enjeu. La combinaison gagnante est déterminée chaque jour par les deux derniers chiffres du billet gagnant du Xo So.

Avantages du Xo De:

Le joueur peut choisir ses chiffres, faire des combinaisons et miser la somme qu'il souhaite, avec cette fois-ci une chance sur cent, au minimum, de décrocher le gros lot. Les enjeux vont de 10 dongs à parfois un tael d'or (37,8 gr), dont le cours actuel au marché noir est de 500.000 dongs (\$6.250).

Fléau

Inutile de préciser que ce jeu illégal est dénoncé par les autorités comme "un fléau qui entraîne les adultes et les enfants sur la voie de la corruption et nuit à la société". C'est pourquoi le Xo De est organisé par groupes de personnes qui se connaissent mutuellement, les habitants d'une même rue ou d'un même quartier, ou bien encore les employés d'une entreprise. Car tout est basé sur la confiance: le joueur ne reçoit en effet qu'un petit carré de papier, sur lequel sont inscrits à la main — d'ou le nom de Xo De, littéralement "loterie écrite" — les deux chiffres et la signature de l'organisateur.

Une fois connu le résultat de la loterie officielle, dont le tirage a lieu vers 17h à Hanoi, les gagnants du Xo De se précipitent chez le bookmaker qui doit payer rubis sur l'ongle. Il vaut donc mieux avoir les reins solides pour organiser ce genre de paris, et à Hanoi, on murmure que les groupes de loterie clandestine sont en fait contrôlés par quelques gros bookmakers, recrutés parmi les familles riches de la capitale.

Le Xo De draine ainsi chaque jour des sommes fabuleuses à Hanoi, Haiphong, Hue ou Ho-Chi-Minh-Ville, sur lesquelles l'Etat ne préleve pas un seul dong.

Pas étonnant que, dans un article publié récemment dans la presse, le président du comité de gestion des loteries officielles, M. Tran Thuan, ait exhor-

Objectif ambitieux

M. Thuan a en effet fixé pour cette année un objectif ambitieux au Xo So, "le seul jeu qui participe à l'édification du pays": une recette plusieurs fois supérieure à celle de l'année dernière, qui s'était déjà élevée à quelque quatre milliards de dongs. M. Thuan compte étendre le réseau de diffusion des billets aux communes, organiser de nouvelles formes de loteries et "essayer d'intéresser davantage les joueurs".

A Hanoi, le Xo So est ainsi devenu désormais quotidien et le gros lot est régulièrement réévalué pour attirer les amateurs. En outre, pour la première fois au Vietnam, une loterie

nationale a été organisée en juin les billets, vendus 50 dongs (62 cents au taux officiel), ont été rafiés en quelques heures à Hanoi, Haiphong et Ho-Chi-Minh-Ville, et revendus au marché noir à 70 dongs.

L'enjeu était de taille: quatre millions de dongs (\$50.000), dont un cinquième en espèces et le reste sous forme de moto japonaise, télévision couleur, bicyclette, appareils électro-ménager, radio-cassette, etc... La monnaie vietnamienne se dépréciant de jour en jour, les joueurs préfèrent recevoir des lots en nature, qui, une fois revendus sur le marché libre, rapportent souvent beaucoup plus que le gros lot initial.

Mais les organisateurs de cette super-loterie ont eu apparemment quelques déboires: le tirage, qui avait lieu exceptionnellement à Ho-Chi-Minh-

Ville, s'est déroulé plus tôt que l'heure de tirage habituelle à Hanoi. On raconte que les vendeurs de Xo So de la capitale, ignorant ce détail, ont donc continué à proposer leurs billets en toute innocence bien après le tirage, et que certains joueurs chevronnés, informés des résultats par un coup de téléphone du Sud, ont pu ainsi rafter à la dernière minute les billets gagnants encore en vente dans les rues de Hanoi.

LIQUIDATION
GRANDE VENTE DE FERMETURE
50% DE REDUCTION
TOUT DOIT ETRE VENDU AVANT LE 31 JUILLET 9h. P.M.
JULIE MATERNITÉ & Bouts-D'Choux
VETEMENTS DE MATERNITE ET D'ENFANTS DE 0 A 6X
AUX GALERIES QUATRE SAISONS, SHERBROOKE

la boum!
VENTE SEMI-ANNUELLE
Avec la Tribune on sait: "OU, COMMENT, ET POURQUOI!"
Berceuse AMISCO, structure en acier tubulaire laquée, revêtement en coton aux couleurs agréables.
Allez, oscillez, agitez vous, elle est chouette cette berceuse!
142, Chemin Duplessis, Place Fleurimont
zip INTERNATIONAL
563-1255

Décor Royal
Boutique de décoration et cadeaux de distinction
• articles de collection
• grande sélection de cadeaux
• accessoires de décoration de qualité supérieure
Promenades King
2341 King ouest, Sherbrooke
564-4049 24405x

Enfin la **GRANDE VENTE** de rabais
FIN DE SAISON **50%**
boutique **Brin d'Jolie** Importations et prêt-à-porter
pour la femme qui se veut élégante.
MAIL INTERIEUR
Les Promenades King
23988x

RENETEMENT
ICHMOND INC.
 — Renovation
 — Isolation
 — Toiture
 Composés sans plomb
 1-800-567-6033
 1082, rue Belmont
 MELBOURNE
 556-3807

La vie dans les Cantons



Centre commercial à Cookshire

Un petit centre commercial ouvrira ses portes en septembre à Cookshire. Ont participé à la levée de la première pelletée de terre, MM. Wells Coates, préfet de la MRC,

Gérard Paul, promoteur, Guy Veilleux, maire et René Chapdelaine, président de la Corporation économique du Haut-St-François.

(Photo La Tribune par Christian Landry)

Parc du centenaire aménagé



La Ville de Windsor, en collaboration avec des commanditaires, a aménagé le Parc du centenaire. Les autorités municipales espèrent que les gens de l'âge d'or et du troisième âge en profiteront plus particulièrement. Sur la photo, on aperçoit, assis, Alice Dupuis, résidente de la Résidence St-Philippe, Albert Gagné, président du Club de l'âge d'or, Gil-

les Corriveau, président de la Fraternité des 50 ans et plus, Francine Poulin, technicienne en loisirs à la résidence. Debout: Adrien Pélouquin, maire de Windsor, Léon Désaulniers, Danielle Duchesneau et Jacques Guay, commanditaires, Denis Pélouquin, directeur des services administratifs de la Ville de Windsor.

(Photo La Tribune par Claude Corriveau)

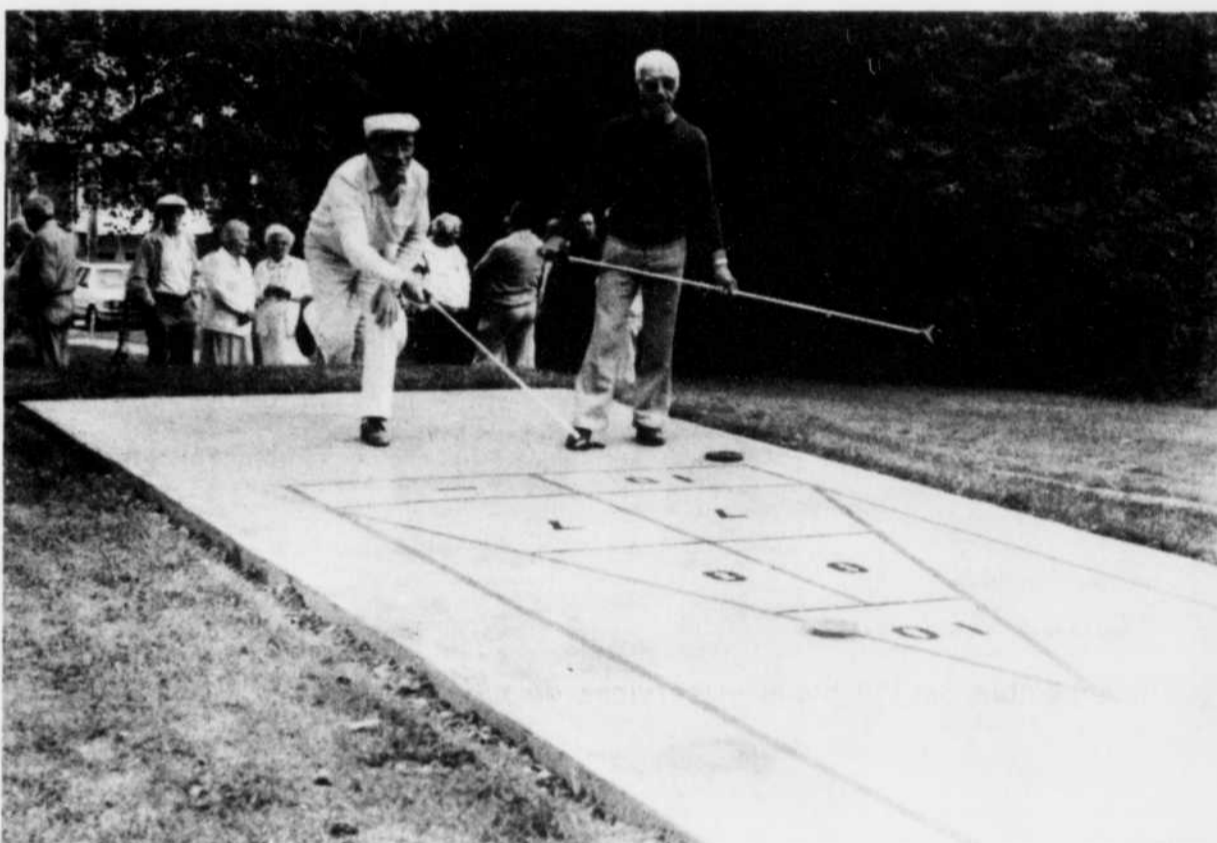


Bourse de 500 \$

Renaud Lachance, étudiant en administration à l'Université de Sherbrooke, a mérité une bourse de la firme Samson, Bélair. L'étudiant a reçu cette bourse parce qu'il a maintenu la meilleure moyenne cumulative pour la deuxième session du programme de maîtrise en fiscalité. Il reçoit ici un chèque

de 500 \$ de la part de Guy Savard, directeur de Samson Bélair à Sherbrooke, en compagnie de Paul Prévost, doyen de la faculté d'administration de l'Université de Sherbrooke (à gauche) et de Rock Godbout, directeur de la maîtrise (à droite).

(Photo La Tribune par Christian Landry)



Les autorités municipales invitent les aînés de la région à profiter du nouveau jeu aménagé au Parc du centenaire. Sur la photo,

Paul Saint-Laurent et Roland Emond entreprennent une partie.

(Photo La Tribune par Claude Corriveau)

A bien y penser

De quoi sera fait demain?

Ce n'est pas d'aujourd'hui que "on" et tous les autres cherchent à connaître l'avenir, par tous les moyens; question de savoir quelles seraient leurs chances de bonheur. Et les hypothèses ne manquent pas à partir de signes, d'observations, de statistiques, de sondages d'opinions, d'analyses de textes et même de données informatiques.

Il y eut bien autrefois des prophètes inspirés de Dieu, comme il y en a eu et comme il y en aura toujours qui se croient inspirés dans leur Sagesse. Il y eût aussi des augures qui interprétaient le vol et le chant des oiseaux, des aruspices qui consultaient les entrailles des victimes, des nécromanciens qui interrogeaient les morts, des astrologues qui observaient le ciel pour en tirer des horoscopes à même les signes du zodiaque, sans parler des chiromanciens qui étudiaient les lignes de la main, ni des cartomanciens ou tireuses de cartes. Et combien d'autres qui s'attribuent une certaine science ou connaissance de l'avenir pour exploiter la curiosité des gens et rassurer les naïfs; entretenir une espérance de bonheur.

De quoi sera fait demain? Sera-t-il meilleur qu'aujourd'hui? Voilà bien des questions que se posent entre autres les désabusés de la vie, qui croient encore à la bonne chance et au hasard, comme si demain n'était pas la suite logique d'aujourd'hui.

Il est cependant facile de prévoir ce quiconque se contente d'écornifiler et de perdre son temps en loisirs sportifs ou autres, au lieu de se mettre à l'ouvrage, restera longtemps sur la liste de ceux qui ne savent ou ne veulent rien faire. Il est de même facile de prévoir ce celui ou celle, qui dépense son salaire au fur et à mesure et se tient sur les plans de finance, ne sera pas plus riche demain, à moins d'être le millionnaire et unique chanceux à la loterie, parmi des milliers de perdants. Il est facile de comprendre ce quiconque ruine sa santé par des abus de toutes sortes, mangeaille, tabagisme, boisson, drogue, sexe, etc... risque de se retrouver demain avec des maladies incurables. Il est encore facile de deviner que l'égoïste, qui ne recherche que son plaisir, ne fera pas long feu en amour. Tout cela, c'est de la saine psychologie, rien de plus.

Père Jean-Paul St-Laurent

Notes d'histoire

Né à Wotton en 1901, il a été élevé à la prêtrise en 1926, après des études classiques au Séminaire St-Charles-Borromée de Sherbrooke et des études théologiques au Grand Séminaire de Montréal. Il enseigna durant quelques années dans une école de Driftwood, en Ontario, puis revint au Séminaire St-Charles-Borromée où il enseigna, entre autres matières, l'histoire, la littérature et la musique. Il a été un des artisans de la création de l'Université de Sherbrooke dont il a été vice-recteur. Il a aussi été directeur de l'École normale des hommes de Sherbrooke. Il a été membre de nombreux organismes à vocation culturelle, sociale et pédagogique, notamment de la Société d'histoire des Cantons de l'Est et de la société littéraire et artistique Le Soupirail dont il a été le premier président. Il est l'auteur de nombreux chants à la gloire de l'Estrie et de plusieurs ouvrages historiques. Il s'est vu attribuer le prix littéraire Juge-Lemay à trois reprises. Il est décédé en 1970. La salle de

spectacle de l'Université de Sherbrooke porte son nom.

Réponse à la question de mercredi: Jacques O'Bready.

La Tribune salue



Micheline Cloutier, bénévole à la collecte de sang de la Croix-Rouge à Bromptonville.

Ephémérides

C'est le jeudi 30 juillet 1987, 211ème jour de l'année.

Fêtes à souhaiter:

Pierre Chrysologue (évêque de Ravenne, mort en 451), Juliette (martyre en Asie mineure, morte en 303)

Anniversaires historiques:

1974 — L'explosion d'une grenade au camp militaire de Valcartier fait six morts et 40 blessés parmi les cadets.

1971 — Les astronautes américains David Scott et James Irwin, de la cabine Apollo XV, se posent sur la Lune.

1916 — Des saboteurs allemands font sauter une usine de munitions à Black Top Island, dans le New Jersey, avant l'entrée en guerre des Etats-Unis.

1898 — Mort du prince Otto von Bismarck à Berlin, à l'âge de 83 ans.

Ils sont nés un 30 juillet:

Le pionnier de l'industrie automobile américaine Henry Ford (1863-1947)

Le sculpteur britannique Henry Moore (1898)

L'ex-premier ministre ontarien Bill Davis (1929)

Le chanteur américain Paul Anka (1941)

PENSEE DU JOUR:

Ne fais rien que ton ennemi ne puisse savoir. (Sénèque)

Carnet communautaire

Tous les samedis soir, danse au gymnase de l'école Ste-Famille, coin 8e Avenue et

Papineau, orga- d'âge d'or "Les nisée par le club swingers".

MISE AU POINT

Dans la circulaire "La foire aux affaires" insérée dans La Tribune du 28 juillet 87, veuillez noter qu'à la page 21, la serrure n'est pas comprise avec l'ouvre-porte de garage, #18601.

Nos excuses à notre clientèle.

SEARS

25424

Des jeux et des mots

Les mots-clés du travail de bureau

Mots-bulles

Solution du jeu paru dans l'édition d'hier.

- 1 - Reliure à glissière
- 2 - Trombone
- 3 - Agenda
- 4 - Stylo-bille
- 5 - Cavalier
- 6 - Gomme
- 7 - Coupe-papier

Cumberland

ERRATUM

Une erreur s'est glissée dans notre annonce du 29 juillet 87 en page A-10 du journal La Tribune. On aurait dû lire:

CARTOUCHES

A LAMES JUMEELES

CUMBERLAND "Twin II" 299

PAQUET DE 10 Nos excuses à notre clientèle.

25423



Permanent de la CSN confronté à quatre accusations

Boisvert restera détenu jusqu'à son procès

par Marilyne GARNEAU

QUEBEC (PC) — Contrairement à ses trois compgnons d'armes qui jouissent tous actuellement de la liberté sous caution, le permanent de la CSN Guy Boisvert sera détenu jusqu'à l'audition de son procès.

Hier matin, le juge Maurice Langlois de la cour des sessions de la paix a rejeté la requête de remise en liberté sous caution présentée la veille par le procureur de Boisvert, Me Carol St-Cyr.

Dans son jugement, le magistrat

a fait valoir que la défense n'avait pas réussi à démontrer, au cours de l'enquête préliminaire, que la détention du prévenu n'était plus nécessaire.

Guy Boisvert, 36 ans, doit faire face à quatre actes d'accusation.

Accusé d'avoir conseillé à l'indicateur Marc Boivin de causer une explosion au Manoir Richelieu, Boisvert sera également cité à procès pour avoir comploté avec Gérard Larose et d'autres personnes dans l'intention de causer une explosion et de commettre un méfait au Manoir Richelieu de Pointe-au-Pic.

Détenu depuis le 5 juin dernier, Boisvert a accueilli avec calme la décision du juge Langlois, même si ce n'est que le 4 novembre prochain que sera fixée la date de son procès.

Le procureur de Boisvert a pour sa part fait savoir que la défense en appellerait de cette décision, dès que la cour supérieure aurait rendu son jugement dans le cas de Arsène Henry et de Gérard Thériault. Rappelons que le 15 juillet der-

nier, le juge Langlois accordait la liberté sous caution à Henry et Thériault, deux autres permanents de la CSN qui ont subi leur enquête préliminaire relativement à des attentats et des complots perpétrés contre des établissements de l'homme d'affaires Raymond Malenfant.

Mais la Couronne estime que le magistrat a erré dans son jugement et en a appelé devant la cour supérieure, qui tranchera le 4 août prochain.

Si la cour supérieure décidait de renverser la décision du juge Langlois, M. St-Cyr estime que ses chances d'obtenir la libération sous caution de son client en appel seraient plus minces. Mais cette décision dut-elle être rendue que l'avocat en appellerait quand même, a-t-il indiqué hier.

Le quatrième permanent de la

CSN impliqué dans cette affaire, Rénéald Tardif, jouit déjà de la liberté sous caution depuis le 20 juin dernier.

Hier, c'était à son tour de subir son enquête préliminaire, mais son procureur Carol St-Cyr a demandé une remise de l'enquête de son client, parce qu'il entend contester la juridiction territoriale du tribunal.

Expliquant que l'arrestation de Tardif avait eu lieu à Chicoutimi, où le permanent réside, M. St-Cyr estime que l'enquête préliminaire de son client, de même qu'un procès, si jamais celui-ci devait avoir lieu, devraient être tenus dans cette ville.

La motion présentée par M. St-Cyr a été acceptée par le juge Langlois. La remise a été fixée au 6 août.



Guy Boisvert

Indubitablement un tort injustifié causé à Larose

— des criminalistes

MONTREAL (PC) — Selon les criminalistes, la Couronne se devait d'identifier clairement et sans détour le chef de la CSN, Gérard Larose, pour pouvoir porter un chef d'accusation de conspiration valide contre Guy Boisvert, un des permanents de la CSN présentement sous enquête préliminaire.

Toutefois, les experts sont unanimes. Le souci du droit canadien d'assurer une meilleure défense à l'accusé, en exigeant d'identifier au moins un des co-conspirateurs soupçonnés, en l'occurrence M. Larose, cause indubitablement un tort injustifié à la personne mentionnée à l'acte d'accusation.

"On pouvait autrefois accuser quelqu'un de complot en ne faisant mention qu'à des "personnes inconnues". La jurisprudence récente est maintenant claire à ce propos: le nom d'au moins un conspirateur doit être indiqué pour permettre à l'accusé une défense pleine et entière", explique Me Jean-Claude Hébert, de l'étude Menard, Hébert et Picard.

Me Claude Armand Sheppard, abonde dans le même sens. "Cette pratique n'est pas inusitée, mais bien indispensable pour renseigner l'accusé sur les faits qu'on lui reproche", a-t-il indiqué.

Toutefois, selon Me Hébert, la situation dans laquelle se trouve le chef de la centrale syndicale est pour l'instant injustement incriminante. "Même si la Couronne décide de ne pas porter d'accusation contre M. Larose, son nom aura été mentionné sur un acte d'accusation au même titre que l'accusé. Ce n'est qu'un détail technique, mais qui équivaut, dans la tête des gens, à placer le chef de la CSN sur le même pied que l'individu accusé", estime-t-il.

Le procureur de la Couronne aurait pu, selon Me Hébert, attendre que se poursuive l'enquête sur M. Larose et de voir si la preuve amassée justifiait une accusation, avant de porter un nouveau chef d'accusation contre Boisvert, mettant immédiatement en jeu la réputation du chef de la CSN.

Au cours de l'enquête préliminaire, une bande magnétique a été présentée en guise de preuve, mercredi, par la Couronne. Toutefois, vu l'ordonnance de non publication, on en sait toutefois bien peu sur le contenu de la preuve et des témoignages déposés devant le juge Langlois de la Cour des sessions de la Paix.

Les avocats interrogés s'entendent néanmoins pour dire que si la preuve recueillie contre M. Larose a pu suffire pour porter un nouveau chef d'accusation contre Guy Boisvert, elle constitue pour l'instant une preuve bien mince pour éventuellement accuser directement le chef de la CSN.

Bonnie Robichaud folle de joie

OTTAWA (PC) — Bonnie Robichaud a crié victoire mercredi en apprenant que la Cour suprême du Canada venait de juger le ministère de la Défense nationale responsable du harcèlement subi alors qu'elle était à l'emploi des Forces armées canadiennes, à North Bay, en Ontario.

"Je suis folle de joie", a lancé Mme Robichaud aux journalistes, quelques minutes après que la Cour suprême eût fait connaître sa décision.

Le jugement, rendu à l'unanimité, est susceptible d'affecter des centaines d'autres causes semblables à travers le pays, touchant la responsabilité de l'employeur.

"Les femmes n'auront plus à se demander si c'est faisable. Ce sera maintenant beaucoup plus facile de se défendre contre le harcèlement sexuel", a affirmé Mme Robichaud, qui est âgée de 42 ans, mariée et mère de cinq enfants.

Mme Robichaud a révélé avoir été aux prises avec des actes de harcèlement sexuel et des menaces de représailles de la part de son contremaître, Dennis Brennan, le plus haut placé des employés civils de la base de North Bay, alors qu'elle se trouvait en période de probation pour un emploi de concierge, en 1979.

La Cour d'appel fédérale a reconnu qu'elle avait été en butte au harcèlement sexuel et que les autorités militaires n'avaient pas procédé à une enquête satisfaisante, à la suite de ses plaintes. Mais le tribunal avait ajouté que son employeur ne pouvait être tenu responsable, à moins que quelqu'un "au niveau de la direction" ce qui signifiait, dans son cas, le ministre de la Défense ou le président du Conseil du trésor - n'ait autorisé ou toléré le harcèlement. Seul son supérieur immédiat pouvait être tenu responsable, selon la Cour d'appel.

Il lui a fallu sept ans pour obtenir gain de cause. Ce fut "long et difficile", a-t-elle admis, ajoutant que l'appui des groupes féministes l'avait aidé à poursuivre sa démarche.

JUSQU'AU 10 AOÛT

Chez les concessionnaires GM participants, c'est vous qui choisissez!

750\$ ^{ou} **3,9%**
 DE REMISE* FINANCEMENT** À
 TAUX ANNUEL SUR 24 MOIS

La remise ou le financement, c'est à vous de décider: un montant de 750\$ versé directement par GM et que vous pouvez utiliser, si vous le voulez, comme premier versement ou un taux de crédit de 3,9% jusqu'à

concurrence de 24 mois. Cette offre est applicable aux modèles neufs 1987 et des années précédentes. Il faut prendre livraison au détail de votre véhicule entre le 20 juillet et le 10 août 1987.

Les économiques

- Chevrolet Sprint
- Pontiac Firefly
- Chevrolet Chevette
- Pontiac Acadian

Les p'tites

- Chevrolet Nova
- Chevrolet Cavalier
- Pontiac Sunbird
- Oldsmobile Firenza
- Buick Skyhawk

Les sportives

- Pontiac Fiero

Les intermédiaires

- Chevrolet Celebrity
- Pontiac 6000
- Oldsmobile Ciera
- Buick Century

Pick-up compacts

- Pick-up compacts Chevrolet S-10 et GMC S-15. Modèles à 2 et à 4 roues motrices.

Sport/Utilitaire

- Chevrolet Blazer S-10 et GMC Jimmy S-15. Modèles à 2 et à 4 roues motrices.

PLUS...
550\$ REMISES SPÉCIALES

de location et pour les parcs offertes sur certains modèles chez les concessionnaires GM participants.



GARANTIE LIMITÉE. INFORMEZ-VOUS.

* La remise inclut la participation du concessionnaire.
 ** Taux de 3,9% offert aux acheteurs au détail admissibles de modèles neufs 1987 et modèles neufs des années précédentes, sur le plein montant financé, et ce pour

toute la durée du contrat jusqu'à concurrence de 24 mois. Des taux de crédit de 6,9%/36 mois, 7,9%/48 mois et 9,9%/60 mois sont également offerts par GMAC. Tous les détails chez votre concessionnaire GM participant.



Voyez votre concessionnaire: financement à 3,9% ou remise de 750\$ offerts sur certains modèles:

Chevrolet • Pontiac • Oldsmobile • Buick • Camions Chevrolet et GMC